



BEF EN APPRENTISSAGE SAISON 2023/2024

Le métier de l'apprenti entraîneur :

- Mettre en œuvre le projet sportif du club ou de la structure
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

Avantages pour l'alternant

- Obtenir un diplôme professionnel reconnu dans le milieu du football
- Bénéficier de la prise en charge des frais de formation
- Être rémunéré, pendant sa formation en tant que salarié

Avantages pour l'employeur

- Former un futur salarié et lui apprendre un métier
- Intégrer un jeune à la vie et à la culture de l'entreprise, le fidéliser au club...(projet club)
- Bénéficier d'avantages financiers lors du recrutement

Exigences préalables à l'entrée en formation

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans à 29 ans révolus
- ✓ Être licencié(e) à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours
- ✓ Être titulaire du BMF ou autre prérequis (voir règlements du BEF)

La formation

Conditions de mise en situation professionnelle (MSP) :

- ✓ Être en responsabilité d'une équipe U15 à SENIORS de niveau Régional

Candidatures	Tests de sélection	Positionnements	Signature contrat d'apprentissage	Formation
Jusqu'au 5 mai 2023	Les 30 et 31 mai 2023 au Haillan (33)	Les 12 et 13 juin ou les 14 et 15 juin ou les 16 et 17 juin 2023	Le 1 ^{er} août 2023	10 semaines de septembre 2023 à juin 2024 au Haillan (33) ou à Puymoyen (16)

Sous couvert de modification du calendrier

Pour vous inscrire, [cliquez ici](#) 

Plus en détails ...

Exemple de Fiche de poste :

Agent de développement sportif qui aura pour missions de concevoir, coordonner et piloter les projets de développement au sein du club. Il devra aussi mener des actions sportives .

MISSIONS PRINCIPALES

- ✓ Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
- ✓ Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure
- ✓ Mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional dans le champ des différentes pratiques de base du football amateur (tous âges) ;
- ✓ Entraîner une équipe au minimum de niveau régional ;
- ✓ Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
- ✓ Diriger une équipe au minimum de niveau régional





BEF EN APPRENTISSAGE SAISON 2023/2024

Aides financières

À destination de l'employeur :

- Aide exceptionnelle de 6000€ par contrat pour les entreprises de moins de 250 salariés répartie sur 12 mois après transmission de la DSN (uniquement pour la première année du contrat d'apprentissage) ;
- Aide à la fonction Maître d'apprentissage de 115€ par mois pendant 12 mois pour les entreprises de moins de 11 salariés ayant suivi une formation de maître d'apprentissage.

À destination de l'apprenti :

- Aide financière de 500€ au financement du permis de conduire

À destination de l'employeur et/ou de l'apprenti :

- Aide pour le financement des frais annexes à la formation (repas / hébergement) pris en charge par votre Opérateur de Compétence (OPCO) directement déduite des devis/factures transmis par les centres techniques et pris en charge par le FAFA Formation en fonction des règles en vigueur.

Aides spécifiques de la Région Nouvelle-Aquitaine :

- Fonds Social Formation (jusqu'à 1000€) pour les frais annexes suivant les départements ;
- Chèque-livre de 20€ sous forme de e-coupon à utiliser pour l'achat de livres, bandes dessinées,... dans toutes les librairies référencées

Rémunération perçue par l'apprenti* (au 1^{er} janvier 2023)

* Sous couvert de modification tarifaire

L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année d'exécution de son contrat. Voici les salaires bruts mensuels minima calculés à partir du SMIC au 1^{er} janvier 2023 :

Type de coût	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans	Coûts complémentaires
Salaire brut	735 €	905,92 €	1 709,28 €	
Estimation Cotisations sociales	2 €	3 €	45 €	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutuelle (prise en charge de 50% par l'apprenti au maximum) ▪ Hébergement et restauration
Salaire Net/mois	733 €	902,92 €	1 664,28 €	
Salaire Net/an	8 796 €	10 835 €	19 971,36 €	

Les majorations de salaire, liées au passage d'une tranche d'âge à une autre, prennent effet à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 21 ans ou 26 ans.

Une majoration de 15% s'applique si l'apprenti a précédemment obtenu le BPJEPS (sauf pour les plus de 26 ans).

Rémunération du point de vue de l'employeur* (au 1^{er} janvier 2023)

* Sous couvert de modification tarifaire

Type de coût	18 à 20 ans	21 à 25 ans	+ de 26 ans	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations sociales	735 € + 10 €	905,92 € + 15 €	1 709,28 € + 45€	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mutuelle (prise en charge minimales de l'employeur de 50%) ▪ Hébergement et restauration ▪ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
Aide employeur	- 500 €	- 500 €	- 500 €	
Estimation reste à charge mensuel	245 €	420,92 €	1 254,28 €	
Estimation reste à charge annuel	2 940 €	5 051,04 €	15 051,36 €	

Pour participer au webinar de présentation de l'apprentissage le jeudi 30 mars à 18h00 animé par le CFA des Métiers du Football, [cliquez ici](#)

